

Humanistica

Comité de coordination du 8 juillet 2014 – procès verbal

Objet

Le présent document constitue le procès-verbal de la première réunion du Comité de coordination d'Humanistica. Celle-ci s'est tenue le mardi 8 juillet après-midi, en salle CM1 105 de l'EPFL à Lausanne. Comme inscrit dans le règlement intérieur de l'association, ce PV prend la forme d'un relevé de décisions.

Personnes présentes

9 membres : Aurélien Berra (AB), Claire Clivaz (CC), Björn-Olav Dozo (BOD), Martin Grandjean (MG), Johann Holland (JH), Benoît Majerus (BMa), Emmanuelle Morlock (EM), Sébastien Poublanc (SP), Michael Sinatra (MS).

Excusés : Paul Bertrand (PB), Bertrand Mocquet (BMo), Louis-Pascal Rousseau (LPR)

Décisions

Election du premier bureau de l'association (élu pour un an) :

- Martin Grandjean : porte-parole
- Johann Holland : secrétaire
- Björn-Olav Dozo : trésorier

Inscription des personnes morales qui souhaitent devenir membre d'Humanistica :

- la question sera débattue plus avant par le bureau ; une proposition sera faite au comité, et pourra le cas échéant faire l'objet d'une validation en AG extraordinaire à Lyon, voire d'une reformulation du RI et des statuts ; il est d'ores et déjà proposé :
 - que toute inscription d'une personne morale soit associée à des actions spéciales (par exemple subvention de doctorants pour des missions dans le cadre de l'association) ;
 - que chaque personne morale ne pourra pas être représentée par plus d'une personne physique ;

- que soit créé pour les personnes morales un statut spécifique de « membres de soutien » (ou toute autre formulation adaptée).

Evolution du règlement intérieur (RI) :

- La discussion du matin en AG a permis d'identifier plusieurs points dans le RI qui demandent des ajustements ;
- Les points en question sont listés dans le procès-verbal de l'AG du 8 juillet ;
- EM a pour mandat d'adapter le RI avec le concours de Sophie David si celle-ci en est d'accord.

Passage au statut d'association internationale sans but lucratif (AISBL) :

- Le passage de l'ASBL vers l'AISBL est en train d'être étudié par le notaire et son assistante avec lesquels un premier travail sur les statuts a été effectué ;
- Un nouveau travail sur les statuts reste à faire ; celui-ci est conditionné par le choix du comité entre une position légaliste (défendue par l'assistante du notaire) et une position pragmatique (défendue notamment par Sophie David) :
 - le comité décide de maintenir la version de Sophie en indiquant les correspondances dans le droit belge des termes principaux du type « Comité de coordination (ou conseil d'administration) » ou « Porte-Parole (ou président) ».
 - BOD est mandaté pour réécrire les statuts en ce sens et en s'appuyant sur Sophie si celle-ci en est d'accord.
- Au vu du travail effectué et de l'argent déjà engagé, le comité décide de poursuivre le travail juridique avec le notaire actuel et son assistante (500 euros + 1500 euros à régler au moment de la publication au Moniteur belge).
- Il n'est pas impossible que l'association, même sous la forme d'ASBL, requière une assurance responsabilité civile ; BOD est mandaté pour savoir si c'est le cas ;
- D'un point de vue général, BOD en tant que trésorier est mandaté pour achever la transition de l'ASBL vers l'AISBL.

Aspects financiers et budgétaires :

- BOD en tant que trésorier est mandaté pour l'ouverture d'un compte en Belgique avec une carte de crédit (l'objectif est de permettre à court-terme le paiement en ligne de cotisations via PayPal) ;
- Pour des raisons de simplification administrative, il est décidé que le Comité de coordination sera distinct du conseil d'administration de l'ASBL et que les trois administrateurs fondateurs de l'ASBL (Björn-Olav Dozo, François Provenzano et Bauduin Stasse) conservent leur fonction d'administrateurs et forment le conseil d'administration. Ces deux décisions sont valables jusqu'à ce que le Comité de coordination ait obtenu des éclaircissements sur la possibilité de transformer l'ASBL en Association internationale sans but lucratif (AISBL) et puisse alors prendre toute décision nécessaire pour ce faire, ou décide de conserver le statut d'ASBL et de

reconsidérer ces deux décisions précédentes. Björn-Olav Dozo, en tant que trésorier de l'ASBL, est chargé des opérations bancaires journalières et pour ce faire, se voit confié les pleins pouvoirs bancaires, notamment pour l'ouverture et la gestion du compte en banque de l'ASBL. En cas d'empêchement, Bauduin Stasse est mandaté pour le suppléer.

- Un budget pour le notaire doit être prévu, BOD est mandaté pour le réaliser à partir des nouveaux éléments de l'AG (premières cotisations et remboursement des sommes avancées par BOD)

Communication :

- **Vis-à-vis des personnes ayant manifesté leur intérêt**, CC a déjà contacté les 31 personnes s'étant manifestées avant le 7 juillet par le biais du formulaire de contact du site Web ; le message visait à accuser réception et à informer sur la fonctionnalité à venir d'inscription en ligne ;
- MG est mandaté pour informer de la même manière les nouvelles personnes qui se seraient manifestées de la même manière après le message envoyé par CC.
- **Plus généralement**, des mailing-lists seront utilisées pour faciliter la communication au sein du Comité, mais aussi au sein de l'association (membres), et enfin au-delà ;
- Les administrateurs actuels (AB, Marin Dacos et Pierre Mounier) de la liste [DH] proposent de la mettre à disposition de l'association et d'afficher officiellement le lien sans pour autant en modifier le fonctionnement (ce canal est utilisé actuellement par tout inscrit pour informer sur un sujet lié aux humanités numériques) ;
- Le Comité accepte et remercie les administrateurs en demandant à ce que les inscrits actuels à la liste [DH] en soient dûment informés.

Humanistica à Lyon (THATCamp, 14-17 octobre 2014) :

- CC informe le Comité que Cécile Armand, co-organisatrice du THATCamp de Lyon 2014, offre la possibilité à l'association d'occuper un créneau de plénière pour ses besoins.
- Il est envisagé d'organiser une assemblée générale extraordinaire lors de cet événement pour examiner voire faire voter des points qui n'auront pas pu l'être le 8 juillet ; à savoir notamment un premier budget, une position officielle concernant la participation à EADH et/ou ADHO, l'élection d'un auditeur externe.
- MG est mandaté pour contacter Cécile et discuter des possibilités pratiques.

Auditeurs potentiels

- Le Comité après discussion décide de proposer aux membres présents lors de la conclusion de l'AG le jour même les deux personnes suivantes (dans cet ordre) : 1/ Claudine Moulin ; 2/ Serge Noiret ;

- Une troisième personne a été proposée lors de l'AG en fin d'après-midi, il s'agit de [Simon Hodson](#) (cf. PV de l'AG) ; le vote en AG a placé ce candidat souhaité en tête de liste ; la liste définitive est donc : 1/ Simon Hodson ; 2/ Claudine Moulin ; 3/ Serge Noiret.
- JH en tant que secrétaire sera mandaté pour contacter dans l'ordre les personnes qui auront été retenues par l'AG ; il vérifiera notamment que ces personnes ne comptent pas devenir membres de l'association prochainement ;

Relations extérieures avec les autres institutions (DARIAH, EADH, ADHO...) :

- Les présentations le matin en AG par Harold Short (ADHO) et par Jan Christopher Meister (EADH) ont permis aux membres de l'association d'avoir une idée plus précise des modalités et avantages à devenir une organisation associée à EADH et/ou un membre constituant d'ADHO.
- Le Comité s'accorde pour se donner du temps et profiter des mois qui viennent pour continuer de voir quels sont les avantages et les inconvénients de devenir membre d'une de ces organisations, voire des deux.
- Un groupe de trois personnes est mandaté pour expertiser ce sujet, présenter et soumettre à délibération lors d'une prochaine AG extraordinaire à Lyon une position de principe : AB + CC + MS
- MS propose également qu'Humanistica parraine officiellement un événement organisé au Canada, à Montréal (août 2015) : *Humanités numériques 2015 : Identités, Théories, Pratiques* ; Comme il s'agit d'un événement francophone en Humanités Numériques, et qu'il est demandé à l'association simplement de communiquer sur l'événement, le Comité soutient l'initiative et en informera les membres en AG le jour même ;
- Ce parrainage soulève la question plus générale des partenariats que pourrait nouer l'association avec d'autres événements (sont évoqués une Ecole d'été à Bâle en septembre 2015, un THATCamp à Paris en juin 2015) ; le bureau est mandaté pour proposer une action construite sur ce point au comité lors d'une prochaine réunion.
- Le Comité relève également l'absence d'acteurs d'Afrique francophone parmi les membres de l'association ; une action doit être menée en ce sens.

Premier renouvellement par tiers du Comité de coordination

- Les membres du Comité déplorent que la parité femmes-hommes n'ait pas pu être respectée lors de cette première élection (seules deux femmes y siègent pour 10 hommes).
- Il est donc proposé que le premier renouvellement par tiers du Comité, prévu pour mi-2015, soit l'occasion de le rééquilibrer un peu ; quatre hommes seront sortants ; les candidatures féminines seront alors fortement encouragées.